

Retours sur la mise en place de ParcoursUP en LEA à l'UDL

Ce document est un récit de notre expérience dans la mise en place de Parcoursup et donc d'une procédure de sélection dans l'UFR des LEA (Langues Étrangères Appliquées) de l'Université de Lille. Notre objectif tout au long de cette expérience a été de mettre en place un système *bienveillant* et le *moins discriminatoire possible*. Nous avons accepté de mettre en place la commission au sein de l'UFR afin d'éviter qu'une commission centrale à l'Université ne fasse le classement à notre place, probablement avec une démarche orientée plus vers l'optimisation du taux de réussite que vers l'égalité d'accès à l'Université. Malgré tous nos efforts et le temps important que nous y avons consacré, la nature même du système rend cet objectif pour le moins utopique.

La situation dans l'UFR LEA de l'Université de Lille

L'UFR de LEA de l'Université de Lille propose une licence déclinée en plusieurs parcours, qui diffèrent seulement par la seconde langue qui sera étudiée, la première étant toujours l'anglais. Nous insistons sur le fait que nous ne proposons pas d'étudier la langue pour son intérêt littéraire mais à travers ses applications dans des matières comme le droit, l'économie, le marketing, l'informatique etc.

Nous proposons les langues suivantes :

- Allemand (120 / 220)
- Chinois (75 / 303)
- Espagnol (360 / 1130)
- Italien (60 / 141)
- Néerlandais (60 / 98)
- Polonais (60 / 33)
- Portugais (70 / 87)
- Russe (70 / 117)
- Suédois (60 / 55)

Les CAL (capacité d'accueil limitée) et le nombre de candidatures confirmées que nous avons reçues sur chaque parcours sont indiqués entre parenthèses. Il apparaît assez clairement que les parcours sous tension sont l'Espagnol et le Chinois. Par le jeu des désistements, il est fort probable que tout-e-s les candidat-e-s auront une place dans les autres parcours. Cependant, nous avons décidé d'appliquer la même procédure de sélection à chaque parcours afin d'évaluer sa pertinence (ou sa non-pertinence) dans tous les cas. Une petite exception a été faite pour trois parcours : Allemand, Espagnol et Italien. Nous ne proposons en effet pas ces langues en niveau débutant dans notre UFR. Nous avons donc un critère supplémentaire pour ces parcours : avoir un niveau non-débutant dans la langue.

Travail effectué par la commission

Pour tout l'UFR, nous disposons de 72h supplémentaires pour effectuer la sélection. Nous avons décidé de monter une commission avec une vingtaine de membres et de séparer les heures supplémentaires entre tous les collègues.

Le travail que nous devons effectuer pour Parcoursup est le suivant : pour chaque formation que propose notre UFR, nous devons classer totalement les candidat-e-s (pas d'ex-aequo) et pour chacun d'entre eux répondre soit OUI soit OUI SI dans le cas où nous leur proposons une remédiation.

Les membres de la commission également signataires de ce texte s'engagent à reverser ce qu'ils ont touché à une caisse de soutien aux grévistes.

Algorithme de préclassement

Même pour les parcours où il y a peu de candidat-e-s (Polonais, Suédois), il semble difficile d'effectuer un classement en regardant chaque dossier indépendamment et de décider d'un classement sans fixer au préalable des critères sur lesquels on souhaite comparer les candidat-e-s. Cela devient même tout à fait impossible dans le parcours Espagnol où nous avons reçu 1130 candidatures. Nous avons donc calculé un score pour chaque candidat-e à partir de ses notes afin d'effectuer un préclassement. Nous décrivons et commentons ici la procédure exacte que nous avons choisie. Par souci de transparence, nous invitons chaque université ayant utilisé ce type d'approches à publier leur méthode.

Nous avons décidé de calculer un score sur 184 en ajoutant :

- La moyenne d'anglais en première et terminale.
- Les deux meilleures moyennes parmi les notes de : français, mathématiques, économie et histoire géographique.
- La moyenne de la langue vivante 2 (LV1 si la LV2 était l'anglais) en première et terminale s'il y en a une (les bacs pro n'ont souvent qu'une langue, par exemple). Sinon, nous normalisons le score sur 60 obtenu sur 80 (en multipliant par $80/60 = 4/3$).
- Nous ajoutons 4 points si le lycéen ou la lycéenne était en section euro ou si ses moyennes en langue sont toujours au-dessus de 14.
- Chaque candidat reçoit un bonus de 100 point sauf lorsque nous ne pouvons pas détecter automatiquement que le candidat ou la candidate n'est pas débutant dans une langue que nous ne proposons pas en débutant c'est-à-dire Allemand, Espagnol et Italien (voir section suivante pour voir comment nous vérifions manuellement les dossiers sans bonus pour voir si un élément nous permet d'ajouter quand même le bonus).

Commentaires :

- Nous avons décidé d'ajouter 4 points après avoir essayé plusieurs valeurs. Nous pensons que ce bonus est symboliquement important pour notre formation mais nous avons fait en sorte qu'il ne perturbe pas trop le préclassement. Avec des valeurs plus élevées, nous observions des bonds de plus de cent places dans le classement du parcours Espagnol.
- Nous pensons cependant que ce bonus est fortement discriminatoire puisque l'accès aux sections européennes dépend de plusieurs facteurs indépendants sur niveau et de la motivation du candidat ou de la candidate. C'est pourquoi nous avons décidé d'appliquer le même bonus à tou-te-s les candidat-e-s ayant de bons résultats en langues. Le seuil de 14 a été choisi car c'est le critère généralement appliqué dans le secondaire pour l'accès aux sections euro.
- Plusieurs syndicats du secondaire avaient appelé au boycott de la fiche avenir. Nous avons donc choisi d'ignorer tout simplement les informations qui s'y trouvaient. Nous avons quand même jeté un

œil à quelques-unes d'entre elles par curiosité. Certaines sont bien rédigées et semblent apporter des éléments intéressants sur la motivation et l'investissement des candidat-e-s. Beaucoup contiennent cependant des commentaires assez génériques.

Correction des anomalies

Une fois le préclassement établi (voir la partie difficultés techniques pour une description détaillée de la méthode utilisée pour cela), nous avons pu constater que l'extraction des données par Parcoursup était quelque peu imprécise et que certaines notes manquaient pour un nombre important de candidat-e-s (une centaine en tout). Nous avons pu observer les anomalies suivantes :

- les notes des candidats en DAEU ne sont souvent pas remontées.
- les notes en langues des candidat-e-s ayant effectué un changement de LV1 entre la première et la terminale n'étaient pas correctement prises en compte.
- les notes des candidats ayant suivi un cursus à l'étranger n'étaient pas extraites par Parcoursup.

Nous avons automatiquement détecté les cas où trop de notes manquaient et avons étudié manuellement chacun d'entre eux. Dans la plupart des cas, nous avons accès à d'anciens bulletins que nous avons utilisés pour donner des notes aux candidats.

Nous avons profité de cette phase pour regarder en détail les dossiers des candidat-e-s pour lesquel-le-s nous n'avions pas pu déterminer automatiquement le niveau de langue pour les parcours Allemand, Espagnol et Italien. Nous avons cherché dans l'historique de la scolarité, les bulletins et le projet de formation motivé pour voir si un élément nous permettait d'ajouter le bonus de 100 points. Nous avons ajouté le bonus dans les cas suivants :

- On trouve des notes dans la langue mais qui n'avaient tout simplement pas été extraites par Parcoursup (essentiellement des anomalies du cas précédent).
- Le candidat donne un élément convaincant qu'il explique dans son projet de formation motivé. Nous avons trouvé les raisons suivantes :
 - langue maternelle
 - possession d'une certification
 - apprentissage de la langue en autodidacte.
- Dans un cas, parcours Espagnol, nous avons trouvé un projet de formation motivé où le candidat expliquait qu'il avait vu qu'il fallait un niveau non débutant mais qu'il s'engageait à suivre des cours de remise à niveau pendant l'été. Nous avons décidé d'ajouter le bonus.

Dans les cas où nous ne pouvions pas conclure, nous n'ajoutons pas le bonus, reléguant ainsi les candidat-e-s en bas du classement. Nous regrettons de n'avoir aucun moyen de contacter ces candidat-e-s. Nous aurions pu leur demander une justification ou les aider à se réorienter vers un autre parcours (chez nous ou ailleurs) où ils auraient eu une place.

Départager les ex-aequos

Une fois les anomalies corrigées, nous avons donc un classement des candidat-e-s dans lequel, on l'espère,

aucun n'était désavantagé à cause d'un problème technique. Parcoursup demandant de classer les candidat-e-s, nous avons regardé chaque candidat ex-aequo et cherché dans le dossier des éléments permettant de les départager. Nous avons pu constater lors de cette étape que les ex-aequo avaient souvent des profils très similaires. Nous avons tiré au sort lorsque la commission ne parvenait pas à se décider. Nous avons eu recours au tirage au sort seulement deux fois après un examen approfondi des deux dossiers et lorsque tous les membres de la commission n'arrivaient pas à départager les deux candidats.

Réponses données aux candidats

Étant une filière non-sélective, les deux seules réponses possibles que nous pouvions donner étaient OUI ou OUI SI, c'est-à-dire que le ou la candidat-e peut intégrer notre formation à condition de suivre une remédiation. Nous choisissons entre OUI et OUI SI en fonction des résultats en langue et sur la moyenne des quatre matières utilisées, et non pas en fonction du classement. Nous répondons OUI SI dans les cas suivants: la moyenne des notes regardées (langues et français, histoire-géo, mathématiques, économie) est inférieure à 10, la note de LV1 est inférieure à 11, la note de LV2 est inférieure à 11.

Remontée du classement

Ce qu'il nous est demandé sur Parcoursup est au final, par parcours et **pour chaque dossier** :

- **un rang** (de 1 à n, n étant le nombre total de dossiers déposés, sans ex-aequo)
- une réponse **OUI** ou **OUI SI** (avec un texte leur expliquant qu'ils auront de la remédiation, sans préciser laquelle et avec quel volume puisque nous le savons pas encore)

Par la suite, les lycéen-ne-s dont le rang est inférieur à la CAL reçoivent automatiquement une réponse positive (avec OUI ou OUI SI). Les autres reçoivent En attente (avec OUI ou OUI SI). En fonction des choix des autres lycéen-ne-s (s'ils refusent notre proposition), les lycéen-ne-s dont le rang était supérieur à la CAL vont remonter dans le classement et pourront donc recevoir une réponse positive (toujours OUI ou OUI SI).

Une procédure dangereuse, imprécise et inévitablement discriminatoire

Difficultés techniques

Parcoursup offre un outil d'aide à la décision permettant de préclasser les candidats en fonction de moyennes définies par l'utilisateur-riche et de la quantification de certaines données qualitatives comme la fiche avenir. La procédure assigne une note sur 20 à chaque candidat-e qui permet d'obtenir un préclassement. Ce préclassement peut ensuite être modifié manuellement par les membres de la commission mais seulement en modifiant cette note sur 20 (soit en changeant des notes déjà présentes, soit en mettant une note sur 20 à un élément qualitatif comme le projet de formation motivé).

Le problème principal de cet outil, certes simple à prendre en main, est qu'il ne permet pas de mettre en place l'algorithme de préclassement que nous avons choisi. Deux fonctions manquaient malheureusement :

- Impossibilité de choisir la note maximale parmi un ensemble de notes.
- Impossibilité d'accéder automatiquement aux langues étudiées. On peut effectivement demander la note de LV1 et de LV2 mais on ne peut pas savoir quelle est la LV2. Cela est problématique pour les sections où nous ne proposons pas la LV2 en débutant car nous voulions savoir si le ou la candidat-e avait déjà suivi des cours dans cette langue.

Parcoursup propose aussi d'extraire des informations préalablement choisies sur chaque candidat au format CSV. On peut imaginer le format CSV comme un fichier tableur avec une ligne par candidat-e et avec plusieurs colonnes correspondant à des informations différentes. Nous avons opté pour cette solution car elle offrait toute la souplesse que nous désirions pour effectuer le préclassement. Cependant, nous avons vite remarqué que cette option aurait été impossible si certains membres de la commission n'avaient pas eu des compétences avancées en informatique. En effet :

- La paramétrisation du fichier, où l'on choisit les informations qui doivent être exportées, est extrêmement pénible. Il faut choisir pour chaque filière du bac et pour chacune de nos formations les matières dont on veut exporter les notes.
- Le fichier que nous avons exporté ne contenant que les notes des matières citées plus haut avait environ 200 colonnes. En effet, pour chaque matière, il y avait une colonne par trimestre. De plus, beaucoup de colonnes étaient dupliquées. La colonne "mathématique" d'un bac S n'était pas forcément la même que celle d'un bac ES. De plus, plusieurs colonnes avaient le même nom. Par exemple la colonne contenant la note de mathématiques du premier trimestre 2016/2017 avait le même nom que celle du premier trimestre 2017/2018, une pratique compliquant encore le traitement des données. Pour obtenir les moyennes qui nous intéressaient, il a donc fallu un peu plus qu'un tableur car regrouper les 50 colonnes qui correspondent aux notes de "mathématiques" est un peu fastidieux manuellement et une erreur est très rapidement faite. Nous avons eu recours à des programmes (que nous avons développé en langage Python) qui nous permettaient de regrouper les colonnes pertinentes et de calculer les moyennes. Cela nous a permis aussi de nettoyer le fichier pour anonymiser les candidats (nous ne gardions que le numéro de dossier), une pratique qui peut s'avérer difficile pour les collègues ne pouvant pas développer eux-mêmes ce genre d'outils.
- Notre script détectait automatiquement les notes manquantes ce qui nous a permis de repérer les anomalies à vérifier manuellement. La plupart de ces anomalies provenaient de candidat-e-s n'étant pas dans une filière bac "classique" (candidat-e-s étranger-ère-s, DAEU etc.). Nous doutons fortement que toutes les commissions se soient rendu compte de cela, ce qui peut *in fine* pénaliser ces candidat-e-s. De plus, nous ne sommes pas sûrs que l'outil d'aide à la décision détecte ce genre d'anomalie.

En conclusion, nous pensons que l'outil d'aide à la décision ne permet pas d'implémenter des algorithmes de préclassement suffisamment fins pour obtenir un préclassement pertinent des candidats. Cependant, la solution alternative d'exporter les données au format CSV est loin d'être accessible à toutes les commissions. Et même pour les commissions où cela est possible, nous doutons que toutes les commissions investissent autant de temps et d'efforts que nous pour développer ces outils.

Si ces difficultés techniques pourraient être évitées à l'avenir en faisant un effort d'ingénierie dans le développement du logiciel (l'urgence dans laquelle le logiciel a été développé n'augurait, de toute façon, rien de très bon en matière d'ergonomie), nous voyons beaucoup d'autres problèmes avec Parcoursup que de tels efforts ne suffiront pas à régler. Nous les détaillons ci-dessous.

Données disponibles et dérives potentielles

- **Absence d'anonymat** : Le premier problème nous ayant sauté aux yeux lors de l'export des informations sous forme de fichier CSV est la présence par défaut (et non modifiable dans l'interface de Parcoursup) des noms et prénoms des lycéen-ne-s. Afin de garantir l'anonymat des lycéen-ne-s lors de l'examen en commission, nous avons dû supprimer cette information des feuilles de calcul utilisées. Elle apparaît cependant encore par défaut dans le projet de formation, pour un anonymat réel il faudrait télécharger ces projets de formation en supprimant l'entête (et parfois la signature) du texte.
- **Dérives sur les critères de classement**: A cette absence d'anonymat s'ajoute la possibilité de consulter et extraire (donc potentiellement de classer en fonction de) les lycées d'origine, ville d'origine, nationalité des lycéen-ne-s. Ces critères pourraient être utilisés par les formations qui voudront essayer de s'assurer un meilleur taux de réussite en excluant de fait les lycéen-ne-s moins favorisé-e-s (en fonction du lycée d'origine, de la ville, de la série du bac ...). Un autre exemple est la tentation d'utiliser a posteriori des critères supplémentaires sans aucun lien avec les attendus. Par exemple il nous a été demandé "de prêter une attention particulière" aux candidats sportifs de haut-niveau, dans la perspective des JO de 2024, ce qui évidemment ne correspond à aucun critère défini pour notre formation.

Inégalités sur le classement par bulletin

Si nous avons choisi de classer les candidats en majeure partie en utilisant leurs notes, nous ne sommes pas convaincus que cette donnée soit beaucoup plus objective que les autres. Elle est en tout cas difficilement exploitable:

- **Données manquantes** :
 - Les notes des étudiants étrangers, des bulletins trop anciens ou des étudiants en DAEU sont souvent absentes ou pas automatiquement extraites par Parcoursup. Nous avons pris soin dans notre commission d'étudier en détails les dossiers dont les données manquaient mais nous ne sommes pas sûrs que chaque commission prendra ce soin-là aussi. Cela nous a pris deux demi-journées alors que nous étions une dizaine de collègues réunis pour faire cela.
 - Nous avons remarqué que la **fiche avenir** n'est pas systématiquement remplie. Nous avons fait le choix de ne pas en tenir compte puisque des enseignants du secondaire avaient décidé de la boycotter.
- **Notes possiblement erronées ou frauduleuses** : dans certains cas, les notes et les appréciations des bulletins sont renseignées par les lycéens eux-mêmes. Nous avons vu des cas étranges (un lycéen ayant eu 12 dans toutes les matières). Nous avons pu détecter un cas de fraude réel (un étudiant inscrit en licence chez nous dont nous pouvions comparer les notes avec celles qu'il avait renseignées sur Parcoursup : passé de 1 de moyenne à 12).
- **Difficultés à comparer les notes en fonction de la formation** : en fonction du bac préparé par l'étudiant, le contenu et la difficulté des cours peuvent être très variables. Il nous paraît difficile de comparer une note de Français en 1ère L avec la matière Documentation d'un bac pro ou de comparer les notes /6 obtenues dans le système scolaire bulgare avec des notes dans le système français. On a aussi pu observer une forte variation des notes d'un lycée à l'autre (et certainement d'un professeur à l'autre dans un même lycée). Nous avons essayé de gommer cela en prenant des maximums entre différentes notes mais nous ne sommes pas sûrs que cela suffise vraiment. De plus, l'outil d'aide à la décision de Parcoursup ne propose pas de telles stratégies pour établir le préclassement.
- **Certains critères légitimes à première vue sont inégaux par nature** : pour notre formation, des critères du type "section européenne en lycée" sont inutilisables car tous les lycées et/ou collèges ne proposent pas cette section, et tou-te-s les lycéen-ne-s n'ont pas accès (pour différentes raisons qui peuvent être triviales comme le fait que les parents ne peuvent pas facilement amener leur enfant dans un lycée proposant une section euro tous les jours). Ceci nous a obligé à limiter les bonus pour les

élèves inscrit-e-s en euro ou section internationale, et à valoriser les moyennes en langue au-delà de 14 pour les élèves n'ayant pu accéder à une section euro.

- **Évaluation inégale entre formations** : Chaque commission peut décider de son côté ce qui va renforcer les inégalités entre les formations au sein d'une même UFR, d'une université ou au niveau national.

Projet de formation inutilisable pour remonter les lycéens mal classés ou départager les ex-æquo

Comme expliqué ci-dessus, et après calcul des scores, nous avons tenté d'utiliser les projets de formation afin de compenser le malus donné aux débutant-e-s pour les parcours espagnol, allemand et italien, et pour départager les lycéen-ne-s ex-aequo dans le classement (avec des scores identiques). Nous avons rapidement discuté de et constaté plusieurs limites évidentes de ce système.

- **Inégalités sur la rédaction**: Certain-e-s lycéen-ne-s vont être aidé-e-s pour rédiger la lettre (par des parents, enseignants, par des sites internet payants), d'autres n'auront pas accès à cette aide.
- **Lettres type** : Des modèles en ligne sont disponibles qui reprennent les attendus des formations. Dans notre cas, environ 10% des lettres correspondaient aux 3 premières lettres types d'une recherche pour "lettre de motivation LEA" (nous avons automatiquement téléchargé les lettres pour pouvoir étudier ce genre de comportement mais nous n'en avons pas tenu compte de ces données pendant la commission).
- **Évaluation prématurée**: La présence ou l'absence de projet concret de formation est impossible à juger pour des lycéen-ne-s qui ne peuvent difficilement évaluer a priori l'intérêt pour elles et eux du contenu de chaque formation universitaire.
- **Inégalités sur l'expérience** : Les éléments qui permettraient de compenser le niveau de langue et qui peuvent être décrits dans le projet de formation sont également discriminatoires, car non accessibles à tou-te-s : séjours linguistiques, cours particuliers, formation à l'étranger ...
- **Informations manquantes** : Les lycéen-ne-s ne pensent également pas forcément à tous les points qui pourraient favoriser leur dossier, par exemple ce qu'ils ont fait au collège (dans notre cas une éventuelle section euro). Ces points peuvent évidemment changer d'une formation à une autre, et les commissions risquent de ne pas avoir prévu tous les critères à l'avance. L'absence d'échanges avec les lycéen-ne-s au travers de la plateforme (comme c'était le cas avec APB) ne permet pas de les conseiller (voir section suivante). Dans notre cas, il apparaît impossible d'utiliser le peu de détails fournis par le projet de formation pour attribuer un score de langue à un-e lycéen-ne ayant eu une pratique de la langue en dehors du lycée, qui sera donc désavantagé par rapport aux autres.
- **Ordre des vœux manquant**: L'absence de prise en compte de la hiérarchie des vœux fait que certains projets de formation viennent contredire le classement. Par exemple, dans notre cas, l'étudiant-e en haut du classement en Espagnol, précise clairement dans son projet de formation qu'elle ne veut pas vraiment venir en LEA, que c'est un choix par défaut si son premier vœu ne marche pas ... Il ne serait cependant pas équitable (et faisable) d'utiliser cette information pour redescendre les lycéen-ne-s dans le classement, alors même que celui-ci est faussé.

Aide à l'orientation impossible

- Contrairement à APB avec la procédure d'orientation active et plus de temps pour s'inscrire, ici il est impossible de communiquer avec les lycéen-ne-s pour les conseiller (comment se préparer ? quel parcours privilégier ?) et impossible pour elles et eux de modifier leurs vœux ... du moins avant la phase complémentaire. Donc beaucoup de lycéen-ne-s s'étant par exemple trompé-e-s dans leurs vœux risquent d'accepter d'autres vœux par défaut alors qu'ils auraient pu accéder à la formation voulue. La mission d'orientation, pourtant essentielle, ne peut donc pas être assurée.

Quelle remédiation ?

- **Attribution arbitraire:** Nous avons choisi de mettre des OUI SI (qui impliquent donc une remédiation) en fonction des notes en langue et dans les autres matières définies dans les attendus. Cependant les critères utilisés (par exemple la note seuil) sont très dépendants des capacités en remédiation (en nombre d'heures, encadrants ...) et donc du budget disponible. En changeant d'un point ce seuil on modifie le nombre de OUI SI par dizaines, or on ne peut pas prédire qui parmi les lycéen-ne-s classé-e-s va s'inscrire au final, donc le choix du seuil ne peut être qu'arbitraire.
- **Mise en œuvre questionnable :** Puisqu'on ne sait pas quel budget sera disponible, ni si les étudiants ayant obtenu une remédiation vont finalement accepter la proposition il est impossible de savoir si nous serons bien en capacité de la mettre en œuvre.

Conclusion

Nous insistons sur le fait qu'il ne suffira pas de trouver des réponses techniques à ces problèmes, qui éviteraient de se poser les vraies questions derrière. L'objectif de l'Université ne devrait pas être le taux de réussite, pourtant utilisé pour évaluer les formations de Licence et qui sera avec Parcoursup gonflé artificiellement en sélectionnant les meilleur-e-s étudiant-e-s, mais l'opportunité donnée aux lycéen-ne-s de trouver la voie qui leur convient et de les aider à avancer dans cette voie, notamment au travers d'un suivi et de tutorats, qui restent à définir.

Signataires

- Florent Berthaut, MCF, président de la commission de sélection de l'UFR de LEA
- Florent Capelli, MCF, vice-président de la commission de sélection de l'UFR de LEA
- Gabriella Marongiu, PRCE, membre de la commission de sélection de l'UFR de LEA
- Magali Savès, PRAG, membre de la commission de sélection de l'UFR de LEA